



Commission des dynamiques territoriales

2212 - Développement local des bourgs-centres

Subvention de centralité urbaine : financement de l'aménagement de la trame verte de Bischwiller - tranche 2

Rapport n° CP/2016/50

Service gestionnaire :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

Dans le cadre des contrats de territoire et en vue de favoriser un aménagement harmonieux et durable du territoire bas-rhinois, le Conseil Départemental a adopté une priorité partagée avec les territoires, relative aux enjeux de centralité urbaine.

A ce titre, le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention à la Ville de Bischwiller dont l'opération concernée est inscrite au contrat de territoire de Bischwiller.

La politique de centralité urbaine vise à consolider l'armature urbaine du Bas-Rhin constituée de Strasbourg et des pôles secondaires de l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que des villes-centres et des bourgs-centres du reste du Département.

A ce titre, les projets inscrits aux contrats de territoire sur la base de ce dispositif sont susceptibles d'être financés à hauteur de 50% du coût du projet dans le respect d'un plafond défini pour chacun de ces projets lors de la négociation du contrat, au vu de l'enveloppe globale disponible. L'application de la décote de 20% adoptée en plénière du 6 juillet 2015 s'applique aux projets « centralité urbaine » non déposés complets avant cette date.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention concernant l'opération détaillée ci-dessous, qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission territoriale nord.

Aménagement de la trame verte à Bischwiller :

L'opération « aménagement de la trame verte à Bischwiller » est inscrite au contrat de territoire de Bischwiller de 1^{ère} génération 2010-2015 pour un montant de subventions prévisionnelles de 378 675 € (projet CT n°5430) :

En vue d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des usagers de la trame verte, la Ville de Bischwiller a souhaité réaliser des travaux d'extension de la trame verte existante en créant des chemins piétonniers. Des passerelles piétonnes seront installées pour relier le quartier du Rebgarten au site industriel. Un belvédère sera créé sur l'étang et des aménagements paysagers seront réalisés pour agrémenter et embellir le site.

Cette opération est scindée en 2 tranches :

- aménagement de la coulée verte dans le parc vers l'Est (tranche 1)
- puis vers l'Ouest, désenvasement de l'étang et création d'un jardin aquatique (tranche 2)

La tranche 1 a fait l'objet de l'attribution d'une subvention d'un montant de 167 224,08 € à la commission permanente du 7 septembre 2015 (délibération CP/2015/347). Le taux de participation du Conseil Départemental sur la tranche 1 a été de 50%, sans décote.

La Ville de Bischwiller sollicite maintenant l'attribution d'une subvention pour la tranche 2. Les différents marchés de la tranche 2 ont été signés en août et septembre 2015. L'ordre de service de démarrage des travaux a été passé le 15 septembre 2015.

Le coût des travaux de la tranche 2 s'élève à un montant de 229 048,04 € HT. Le taux de participation du Conseil Départemental pour ce projet est de 50%, soit une subvention prévisionnelle pour la tranche 2 de 114 524,02 €. Le dossier ayant été complété après la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements, le montant de la subvention est impacté par la décote de 20%.

En appliquant la décote de 20% sur le montant de subvention prévisionnelle, le montant à attribuer pour la tranche 2 s'élève à 91 619,22 €, soit 40% du montant subventionnable.

Au total, le Département participerait ainsi à hauteur de 258 843,30 € pour l'aménagement des tranches 1 et 2 de la trame verte de Bischwiller, soit 45,9 % du montant subventionnable total.

Incidences financières :

En cas d'accord avec la proposition ci-dessus, les crédits nécessaires seraient engagés sur l'autorisation de programme pluriannuelle (AP) : BOURGCENTR 2013/1
montant de l'AP : 5 000 000 euros
montant disponible sur l'AP : 2 647 669,89 euros
montant proposé : 91 619,22 euros

Ce dossier est conforme à la programmation prévue dans le contrat de territoire correspondant. Le maître d'ouvrage ayant déposé un dossier complet après la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements, le montant de la subvention est impacté par la décote de 20%.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 91 619,22 euros à la Ville de Bischwiller pour l'aménagement de la tranche 2 de la trame verte de Bischwiller dans le cadre du volet centralité urbaine de son contrat de territoire (le taux de participation est de 40% du montant subventionnable).

Le versement de cette subvention s'effectuera sur présentation et au prorata d'un état des dépenses correspondantes certifié par le comptable public du maître d'ouvrage.

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY